

ASSEMBLÉE NATIONALE  
4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

AMENDEMENT N ° II-1313

présenté par  
le Gouvernement  
-----

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Santé »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| (en euros)                                                                                                                                                                                                     |             |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------|
| Programmes                                                                                                                                                                                                     | +           | -          |
| Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins                                                                                                                                                               | 0           | 10 000 000 |
| Protection maladie                                                                                                                                                                                             | 0           | 0          |
| Reversement à la sécurité sociale des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR) | 0           | 40 000 000 |
| TOTAUX                                                                                                                                                                                                         | 0           | 50 000 000 |
| SOLDE                                                                                                                                                                                                          | -50 000 000 |            |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme annoncé par le Gouvernement lors du dépôt du PLF 2025, dans le cadre de mesures visant à atteindre 5 % du PIB et de redressement des finances publiques, cet amendement minore les autorisations d’engagement et crédits de paiement de la mission « Santé ». Ainsi, le présent

amendement procède à une annulation de crédits sur le programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » à hauteur de 10 M€ en AE et 10 M€ en CP et le programme 379 « Reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR) » à hauteur de 40 M€ en AE et 40 M€ en CP. Il en résulte un total d'annulations de 50,0 M€ en AE et 50,0 M€ en CP sur le périmètre de la mission.